

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Procès-verbal d'une séance régulière du Comité consultatif en Environnement de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, tenue le 27 février 2023, à 19h au 765, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0.

Sont présents : messieurs Serge Pronovost, Joël Mercier et Sylvain Harvey ainsi que mesdames Ginette Grenier, Stéphanie Duchesne, Virginie Lupan et Julie-Marc Aurèle.

Est également présent : monsieur Mathieu Langlois, directeur du service de l'Environnement, ce dernier agissant à titre de personne ressource et secrétaire.

À 19h05, la présidente déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Serge Pronovost, appuyé par Joël Mercier et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 24 janvier 2023
3. Suivis
 - 3.1 Contraintes biophysiques SADL – rapport Hémisphère
 - 3.2 Projet de politique d'accès à l'eau
 - 3.3 Suivi projet fond environnemental – Lac Canard
 - 3.4 Suivi enjeux liés aux sentiers dans les forêts
 - 3.5 Suivi communications conseil municipal CCE
 - 3.6 Suivi projet de règlements 1001-38-2023
 - 3.7 Suivi du rapport déposé au conseil site des Œillets
 - 3.8 État de la situation des barrages
4. Règlementation
 - 4.1 Projet et règlement – démolition bâtiments patrimoniaux
5. Affaires nouvelles
 - 5.1 Comité sélection membres du CCE
6. Varia
7. Dépôt de documents

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption des procès-verbaux du 24 janvier 2023

Il est proposé par Julie-Marc Aurèle, appuyé par Stéphanie et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité consultatif en Environnement du 24 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Suivis

3.1 Contraintes biophysiques SADL – rapport Hémisphère

Le secrétaire présente les tenants et aboutissants du rapport intitulé *Analyses des contraintes biophysiques du territoire* réalisée par la firme Groupe Hémisphère, filiale du Groupe GÉOS. Ce rapport a été préparé dans le cadre de la modification du plan d'urbanisme et du règlement de contrôle intérimaire. Le mandat lié au rapport avait comme principal objectif de bonifier et mettre à jour les connaissances physiographiques et écologiques du territoire de la Municipalité et d'intégrer les données recueillies dans les outils urbanistiques pour fins de protection et conservation du patrimoine naturel de la Municipalité.

À la suite de la présentation du secrétaire, les membres du CCE recommandent que ce rapport représente la base des réflexions du conseil municipal lors de l'établissement par ce dernier d'une vision du développement de la Municipalité. Il est recommandé que les modifications au plan d'urbanisme ainsi que la révision règlementaire inhérentes au règlement de contrôle intérimaire intègrent les notions de contraintes biophysiques indiquées au rapport.

À la lumière des informations présentées au rapport, les membres du CCE vont préparer un document bonifiant celui déjà soumis lors du procès-verbal du mois d'août 2022. La préparation du document aura comme objectif de synthétiser les informations environnementales jugées incontournables à intégrer au processus de modification règlementaire déjà enclenché. Le document pourrait être mis à la disposition des membres du conseil pour le 9 mars maximalement. Le secrétaire va demander d'inscrire un point à l'ordre du jour à la séance préparatoire du prochain conseil municipal à cet effet.

Les membres du CCE désirent également réitérer leur recommandation à l'égard de la tenue d'une consultation publique générale par le conseil municipal, et ce, en amont de la consultation publique habituellement prévue au processus d'adoption de modifications règlementaires. L'objectif étant de sonder les intérêts et besoins de la population et d'intégrer ces notions dans le processus de révision règlementaire qui suivra. La consultation publique permettra également aux membres du CCE de revoir au besoin leurs priorités et d'énoncer des recommandations plus précises.

3.2 Projet de politique d'accès à l'eau Le projet n'a pas fait l'état de développement significatif. Le point sera placé en suivi pour les séances ultérieures et sera traité selon l'avancement du dossier.

3.3 Suivi projet fond environnemental – Lac Canard Le rapport intitulé *Analyse préliminaire et détermination des options d'assainissement pour le lac Canard 2022*, préparé par Mme Catherine Mulligan de l'Université Concordia est résumé par le secrétaire. L'étude avait bénéficié d'une subvention du fonds environnemental de la Municipalité au cours de l'année 2022.

À la suite de la lecture du rapport par les membres du CCE, l'étude et le rapport fourni comble l'ensemble des exigences du Guide du demandeur.

Le secrétaire indique que le paiement final représentant 30% de la subvention totale octroyée sera versée conformément à la section 6.2 et 6.3 du Guide du demandeur.

3.4 Suivi enjeux liés aux sentiers dans les forêts Le projet n'a pas fait l'état de développement significatif. Le point sera placé en suivi pour les séances ultérieures et sera traité selon l'avancement du dossier.

3.5 Suivi communications conseil municipal CCE Demeure en suivi pour les séances ultérieures et selon l'avancement du dossier.

3.6 Suivi projet de règlements 1001-38-2023 Un retour est fait sur la décision finale du conseil municipal de procéder à l'interdiction intégrale de toute opération forestière au sens du règlement, et ce, afin de dégager du temps pour revoir la règlementation en vigueur. La proposition du CCE n'ayant pas été retenue par le conseil municipal, ce point est considéré comme clos.

3.7 Suivi du rapport déposé au conseil site des Cèllets Le projet n'a pas fait l'état de développement significatif. Le point sera placé en suivi pour les séances ultérieures et sera traité selon l'avancement du dossier.

3.8 État de la situation des barrages Ce point sera remis à la séance du mois de mars. À la demande des membres du CCE, le secrétaire préparera une présentation résumant la situation des barrages de la Municipalité.

4. Règlementation

4.1 Projet de règlement – démolition bâtiments patrimoniaux Le secrétaire présente le projet de règlement sur la démolition de bâtiments patrimoniaux. Les membres du conseil recommandent les modifications/précisions suivantes :

- Insérer un article au chapitre I, section A, indiquant que le règlement tire sa source des obligations provenant de la loi 69 modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives adoptée par l'assemblée nationale du Québec.
- Art. 9 : si les montants ne sont pas déjà fixés par la législation provinciale, il est recommandé que ces derniers soient à tout le moins identiques à ceux avancés à l'article 8.
- Art. 28 : il est recommandé d'ajouter le comité consultatif d'environnement au deuxième alinéa.
- Art. 29 : ajouter un paragraphe mentionnant « la conformité des travaux à la réglementation environnementale municipale en vigueur. »
- Art. 36 : dernière ligne du premier alinéa. Le mot « autoriser » doit s'écrire « autorise ».

5. Affaires nouvelles

5.1 Comité sélection membres du CCE

Le comité de sélection des deux nouveaux membres du CCE sera formé de Sylvain Harvey, Stéphanie Duchesne et du secrétaire, et ce, conformément au règlement du Comité Consultatif en environnement. La date de fin de l'appel de candidature est fixée au 24 mars prochain.

6. Varia

6.1 Plan de travail 2023

Le secrétaire présentera le plan de travail du Service de l'environnement 2023 à la prochaine séance du mois de mars.

6.2 Préparation de la journée de l'arbre 2023

Un point sera ajouté à la séance du moi de mars concernant les préparatifs de la journée de l'arbre du moi de mai 2023.

7. Dépôt de documents

8. Levée de la séance

La présidente déclare la séance levée à 22 :00, proposé par Serge Pronovost et secondé par Virginie Lupan.

Tableau des suivis	
Suivi des demandes de rencontres des membres du conseil municipal	G Grenier
Projet de politique d'accès à l'eau	CCE
Enjeux liés aux sentiers	CCE
Évaluation environnementale du site des Œillets	M Langlois
Mise à jour de l'avancement des puisards au cours de l'année 2023	M Langlois

Ginette Grenier
Présidente

Mathieu Langlois
Directeur du service de l'Environnement